



## déplacement emplacement poubelle et création d'un local poubelle

Par **kilivan75**, le **31/07/2021** à **21:32**

Bonjour,

L'AG de ma copropriété a eu lieu le 2 juillet, j'ai voté contre par correspondance à une résolution qui proposait la construction d'un local poubelle dans la cour de l'immeuble. Il s'agissait d'un accord de principe pour le moment afin d'obtenir des devis.

Cette résolution était inscrite à l'article 25.

Dans un premier temps je souhaiterai votre avis sur la majorité applicable pour la construction de ce local poubelle (est ce bien l'article 25 qui s'applique ?) sachant que:

- L'emplacement poubelle est clairement indiqué dans les plans (en annexe du RCP), il se situe à l'entrée du parking (avec une voie commune de passage également clairement défini dans les plans)
- nécessite la destruction d'un muret pour accéder à la cour de l'immeuble, actuellement inaccessible
- la seule raison du déplacement de cet emplacement poubelle est la gêne de quelques copropriétaires
- le coût total de ce projet (facultatif) est très important (> 50 000 euros estimé pour le moment)

Ensuite, je souhaiterai connaître les recours possible, le nouvel emplacement poubelle s'il se situe dans la cour, se situera sous mes fenêtres. Puis je demander une indemnisation si le projet est voté ? Je pense que mon bien risque d'être dévalorisé.

Comment puis je procéder ?

Je vous remercie.